



## **La Lettre de l'AEROBIC**

**Nr 22**

Par Mme Mireille GANZIN, Présidente du Comité technique

FIG Office Lausanne (SUI), 24.03.2009

Le CT-AER FIG souhaite communiquer aux fédérations membres les amendements suivants faits au CdP afin de clarifier certains points.

### **Amendements:**

Ce CdP modifié (version de février 2009) sera disponible sur le site internet de la FIG pour être téléchargé dès le 17 mars 2009.

«Les éléments de pirouettes» et la «pirouette 1/1 tour sur grand écart vertical libre» ont été augmentés de 0.10 point.

Des nouveaux éléments ont été introduits dans la dernière version du CdP.

- Tous les amendements techniques seront valables dès le 2 mars 2009.
  - Seuls les amendements au «Code vestimentaire» seront valables dès le 1<sup>er</sup> mai 2009.
- La grammaire anglaise a été corrigée dans le CdP et l'Annexe 1. Veuillez les télécharger.

### **Autres amendements:**

#### **COP:**

- Page 26: Notation – 2ème paragraphe... La note est donnée par conséquent avec **trois** décimales.
- Pages 28 et 29: tous les paragraphes sur les déductions liées à la musique données par le Juge Arbitre ont été supprimées.
- Page 31: exemple de notation: un nouvel exemple avec une difficulté de coefficient 1.90.

#### **Annexe 2:**

- Page 3: réorganisation des définitions
- Page 10: le dessin pour manque d'amplitude a été effacé
- Page 19: A178.2 PILO PUSH UP ½ TWIST AIRBORNE COSSACK (ou carpé ou à l'équerre) ½ TWIST AU PUSH UP (ajouter équerre: titre et symbole)
- Page 28: CERCLES THOMAS: la position de départ doit être un appui facial **LIBRE** sur les deux mains (ajouter LIBRE)
- Page 38: déduction pour la position d'équerre, (sauf pour les planches et les **planches libres**): Ajouter planches libres entre parenthèses.

#### **Annexe 3:**

- Page 5, A178.1: PLIO PU 1/1 TWIST POMPE A 1 BRAS: **ajouter ou WENSON**
- Page 47: C 566 & C 567: place correcte dans le CdP.

### **IMPORTANT:**

**CdP: Code vestimentaire:** Page 16 sur 32

- Tenue des hommes: les **PAILETTES** pour les tenues des hommes ne sont pas autorisées (tenue incorrecte: -0.20).  
Valable dès le 1<sup>er</sup> mai 2009.

**Exécution: Erreurs spécifiques pour l'Exécution** Page 71 sur 82

- Toutes les réceptions sur 1 ou 2 pieds, qui touche(nt) le sol avec n'importe quelles parties du corps (main(s), genou(x)) autre que le ou les pieds seront considérées comme une CHUTE: déduction de 0.50.

Page 82 sur 82: ajouter



- Pour les illusions et les pirouettes au grand écart vertical, le pied quitte le sol dans la position verticale. Déduction de 0.50.

**Difficultés – Exigences minimales:** Page 82 sur 82

**Familles des illusions:** ajouter un paragraphe

- Les éléments doivent être réalisés sans rotation supplémentaire (90° ou plus).

**Éléments en grand écart vertical:** ajouter

- La jambe d'appui dans le grand écart vertical doit rester en contact avec le sol.

**Rappel:** si dans une illusion libre, le compétiteur touche son pied d'appui ou sa jambe pendant l'illusion, ceci sera considéré comme une «Illusion».

## Nouveaux éléments – Février 2009

Les nouveaux éléments suivants ont été approuvés par le CT de la Gymnastique Aérobic

No	Descriptions des éléments soumis	Valeur attribuée ou commentaire du CT	No de l'él.	Ecriture symbolique
1	Pompe Wenson Forme en A explosive	Variante de A 185:	A185	
2	Pompe Wenson Forme en A explosive 1/2 tour à pompe Wenson	Variante de A 188: Wenson forme en A explosive 1/2 tour à pompe Wenson	A188	
3	Equerre en V d'un bras 1/2 Twist au grand écart facial	<b>Nom du CT:</b> 1 bras équerre renversé en V coupé arrière 1/2 tour au grand écart <b>Nom de la famille:</b> Equerre renversé en V	A250	
4	1 tour saut grand écart 1/2 tour	<b>Nom du TC:</b> 1/1 tour saut grand écart 1/2 tour Nouvel élément d'une valeur de 0.70. <b>Nom de la famille:</b> Saut grand écart	C667	

**Mireille Ganzin**  
Présidente du CT-AER

**Tammy Yagi-Kitagawa**  
Secrétaire du CT-AER